CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Linkizz c'est qui ?

a. Linkizz est une société de services en Informatique qui a développé et qui commercialise pour plusieurs types de structures d'accueil différentes un logiciel accessible sur le web qui permet notamment des échanges de messages, de photos, ou encore de petites séquences vidéos entre :

- les personnels d'encadrement
- les publics accueillis
- les parents ou les proches des personnes accueillies

b. Selon l'établissement à qui il est destiné, le logiciel s'appelle « Kidizz » ou « Familizz ».

c. Grâce à Kidizz et Familizz, les professionnels encadrants peuvent faire bénéficier simplement et rapidement les familles et les proches d'un aperçu des conditions d'accueil et des activités des personnes accueillies.

d. La structure d'accueil administre de manière autonome l'accès à la Solution et les contenus publiés.

2. Quel est l'objet du Contrat ?

a. Les conditions générales organisent les droits et obligations des parties : ceux de l'entité qui souscrit à l'offre et ceux de la SAS Linkizz en sa qualité d'éditeur de logiciels.

b. Les conditions générales sont complétées par les conditions générales d'utilisation destinées aux utilisateurs finaux de la Solution : il s'agit des conditions qui doivent être lues et acceptées avant de pouvoir utiliser le logiciel.

3. Définitions

a. Pour éviter toute incompréhension et toute discussion lors d'un différend, les définitions qui suivent fixent la signification contractuelle des termes utilisés dans les conditions générales et listés ci-dessous. Ces définitions s'appliquent de la même manière aux conditions particulières et aux Annexes du Contrat.

b. Les définitions figurant dans les conditions générales d'utilisation de la Solution s'appliquent également au présent contrat.

- **Annexe** : document contractuel contraignant relié au Contrat

  Contrat: le présent document associé aux conditions particulières et aux Annexes.

  Client *:* désigne l'entité avec laquelle le contrat est signé

- **Données Personnelles** : au sens de l'article 4.1 du RGPD : *« toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de*

localisation, un identifiant

- **Kidizz ou Familizz** : logiciel édité par la SAS Linkizz et proposé en abonnement

  Solution: désigne indifféremment Kidizz et/ou Familizz

  Responsable de Traitement : au sens de l'article 4.7 du RGPD : *« la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre; »*

  Sous-traitant : au sens de l'article 4.8 du RGPD : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement; »

  RGPD : (règlement général sur la protection des données) Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE

  Service(s) Applicatif(s) : Service disponible en ligne sur abonnement, permettant d'utiliser un logiciel dont l'hébergement, la gestion et la maintenance est assurée par le fournisseur de services.

- **Traitement :** au sens de l'article 4.2 du RGPD : *« toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction; »*

4. Rappel des grands principes de fonctionnement de Kidizz et Familizz

a. A titre de rappel, le Contrat résume ici, les grands principes de fonctionnement de Kidizz et/ou Familizz, que l'on nomme aussi « la Solution ». La totalité des fonctionnalités est disponible sur le web.

b. Avec la Solution, le Personnel Encadrant peut échanger et gérer des contenus écrits et multimédias avec les personnes accueillies dans votre structure mais aussi leurs familles.

c. Ces échanges alimentent le contenu de Kidizz et/ou Familizz.

d. Pour préserver la sécurité des utilisateurs de la Solution, vous déterminez seul les autorisations d'accès aux fonctionnalités de Kidizz et/ou Familizz. C'est donc vous qui décidez qui peut faire quoi et vous seul encore qui décidez du contenu visible.

e. Kidizz et/ou Familizz peuvent être utilisés avec un ordinateur mais également avec un smartphone ou une tablette.

f. Vous n'avez pas à vous préoccuper du stockage des contenus, Linkizz le fait pour vous.

g. Linkizz veille également à assurer la sécurité des contenus publiés pour éviter par exemple leur perte ou encore leurs diffusions non autorisées en dehors de la Solution.

h. Chaque semaine, un courrier électronique est publié aux personnes que vous choisissez. Il récapitule les évènements publiés sur la Solution durant la semaine écoulée.

i. Linkizz s'assure que la Solution fonctionne correctement et vous fait bénéficier également des évolutions, comme de nouvelles fonctionnalités ou l'amélioration de services existants.

j. Il peut arriver que vous soyez invité à vous former à de nouvelles fonctionnalités qui n'existaient pas auparavant. Linkizz vous guidera alors dans la prise en main des nouveaux outils, soit avec des sessions de formation, soit grâce à de la documentation mise à disposition des utilisateurs.

k. Si une session de formation est proposée par Linkizz et/ou sollicitée par le client, la présence à cette session est requise. En cas d'absence non justifiée ou non signalée au moins 48 heures ouvrés à l'avance, un forfait de 150 €HT sera facturé au client au titre de la réservation du créneau, si celui-ci n'a pu être réattribué à un autre client.

l. Certaines mises à jour peuvent rendre indisponible la Solution pendant de courts moments même si Linkizz essaye de mettre en œuvre ces mises à jour à des horaires ne gênant pas l'utilisation de la Solution (en fin de soirée ou la nuit par exemple).

m. Si Linkizz doit effectuer une intervention plus importante qui risque de perturber le fonctionnement de la Solution, vous en êtes informé par tous moyens avant l'intervention sauf si une urgence particulière rend impossible cet avertissement. Linkizz vous informe a posteriori des raisons de ce défaut d'information préalable.

n. En acceptant les conditions générales, vous renoncez donc à engager la responsabilité de Linkizz pour ces éventuels et ponctuels désagréments nécessaires à l'évolution et au bon fonctionnement de la Solution.

5. <u>Services optionnels</u>

a. Linkizz peut vous proposer des services additionnels optionnels, tel que, sans que cela soit exhaustif, la possibilité de commander des tirages imprimés des photos ou des fleurs apparaissant dans la Solution par exemple.
b. Pour bénéficier de ces services optionnels, il faut prendre connaissance des conditions générales spécifiques du service additionnel concerné et les accepter avant de pouvoir l'utiliser.
c. Les services optionnels sont susceptibles de faire l'objet d'une tarification spécifique.

6. <u>Ce qu'il est indispensable d'avoir pour faire fonctionner la Solution.</u>

a. Pour utiliser Kidizz et/ou Familizz une connexion à l'Internet est indispensable.

b. Cet accès à l'Internet vous est fourni par des fournisseurs d'accès à l'Internet (« FAI ») ou des opérateurs de téléphonie mobile si vous vous connectez avec des appareils mobiles (type smartphone ou tablette).

c. Ces FAI sont les seuls responsables du mauvais fonctionnement de la connexion vous permettant d'accéder à la Solution. Linkizz n'est ni un FAI, ni un opérateur téléphonique.

d. Si les réseaux qui permettent le fonctionnement de l'Internet fonctionnent normalement, vous pouvez accéder en permanence à la Solution.

7. <u>Les règles de sécurité élémentaires à respecter pour utiliser la Solution.</u>

a. Pour vous connecter à Kidizz et/ou Familizz, vous devez utiliser un identifiant et un mot de passe.

b. Vous êtes seul responsable de la confidentialité de ces informations. Toute personne qui en dispose peut se connecter à votre compte et l'utiliser à votre place, vous devez donc y accorder une grande attention.

c. Vous pouvez modifier le mot de passe quand vous le souhaitez. Il est préférable de le faire régulièrement et d'utiliser un mot de passe complexe comprenant par exemples des lettres et des chiffres.

d. Si vous perdez votre mot de passe ou si vous constatez une utilisation non-autorisée de votre compte, vous pouvez contacter Linkizz pour demander un changement de mot de passe.

e. En cas de risque immédiat et sérieux pour la sécurité de votre compte, vous autorisez Linkizz à

modifier sans délai le mot de passe et à ne vous alerter qu'après l'avoir fait.

f. Vous devez également protéger vos équipements (ordinateur, smartphone, tablette…) en effectuant les mises à jour recommandées par les fabricants et éditeurs de logiciels. Linkizz n'est pas responsable des dommages qui seraient causés à votre compte et vos données en raison de failles de sécurité dues à des négligences ou l'absence des mises à jour d'un équipement ou d'un logiciel.

8. Fonctionnement de l'assistance.

a. Vous disposez de nombreux outils d'aide en ligne.
b. Si nos outils d'aide en ligne ne suffisent pas, vous pouvez envoyer un email à support@kidizz.com

9. Licence d'utilisation de la Solution.

a. La licence d'utilisation (ou « licence ») est l'outil juridique qui désigne le droit accordé pour utiliser un logiciel.
b. La licence vous donne le droit d'utiliser Kidizz et/ou Familizz pour l'usage auquel la Solution est destinée, dans le respect des conditions générales de vente et des conditions générales d'utilisation.
c. En dehors de l'utilisation normale de la Solution par vos personnels, les personnes accueillies dans votre structure et leurs familles, vous ne pouvez pas faire bénéficier des tiers de son utilisation.
d. La licence ne permet pas de transférer le Contrat à une autre entité que la vôtre.
e. Votre licence d'utilisation n'est pas une licence exclusive. D'autres entités, même concurrentes, peuvent donc bénéficier d'une licence Linkizz.

- L'ingénierie à rebours ou la rétro-ingénierie consistant à étudier la Solution pour en déterminer le fonctionnement interne afin d'en faciliter la reproduction de manière identique ou voisine est interdite sauf exceptions légales ou réglementaires.
- Toute violation de ces obligations et/ou copie et/ou utilisation de la Solution non-expressément autorisée par le contrat est susceptible de constituer le délit de contrefaçon prévu et réprimé par les articles L335-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser les graphismes appartenant à Linkizz pour votre communication sans l'autorisation de Linkizz.
- Les Conditions Particulières peuvent prévoir des rajouts au Contrat ou modifier certaines de ses clauses. Elles sont le fruit de vos négociations spécifiques avec Linkizz.
- Le bénéfice de la licence est conditionné au paiement des sommes dues à Linkizz.
- Linkizz est tenue envers vous de la « garantie d'éviction » : Linkizz déclare avoir développé elle-même la Solution de manière originale sans copier d'autres solutions. Si un tiers revendiquait la propriété de la Solution, vous interdisant ainsi de pouvoir l'utiliser, Linkizz serait tenue de vous indemniser des dommages subis en cas de fausse déclaration à ce titre.
-

10. Données personnelles.

a. Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel ou RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) et la loi française du 6 janvier 1978 protègent vos données personnelles. Cette section est donc là pour vous donner toutes les informations concernant ce que nous faisons de vos données personnelles, comment nous le faisons le fait et pourquoi nous le faisons.
b. Le responsable du traitement qui sera réalisé avec vos données est Linkizz SAS dont le siège est situé 200 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris (SIREN 807924451).
c. Nous nous basons sur deux articles du règlement européen pour justifier la collecte et le traitement des données nécessaires pour respecter nos obligations et valider le contrat :

> Article 6.1.b du RGPD : « le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci;»

> Article 6.1.c du RGPD : « le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis; »

d. Les données nominatives que nous vous demandons vont servir sur le plan administratif et pour respecter nos obligations légales et réglementaires.

e. Concernant ces données, vos droits sont les suivants :
   > droit d'accéder à vos données (article 15 du RGPD)
   > droit de rectifier vos données (article 16 du RGPD)
   > droit de faire effacer vos données (article 17 du RGPD)
   > droit d'obtenir la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD)
   > droit d'être notifié des rectifications, effacements, limitation de vos données (article 19 du RGPD)
   > droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD)
   > droit de vous opposer au traitement de vos données (article 21 du RGPD)
   > droit de ne pas faire l'objet d'un profilage (article 22 du RGPD)

f. Pour vous permettre d'exercer un ou plusieurs de ces droits, Linkizz peut être amenée à vérifier votre identité par la demande de la production d'un justificatif d'identité.

g. Pour exercer concrètement ces droits, vous devrez nous adresser votre demande à l'adresse suivante : legal@kidizz.com

11. Qualité de sous-traitant de Linkizz concernant le traitement des données personnelles.

a. Linkizz limite l'accès aux Données Personnelles à certaines personnes dénommées, et assure une protection accrue contre toute utilisation non-conforme à leur usage.

b. Linkizz s'engage à isoler les données personnelles sous-traitées de toute autre Donnée Personnelle.

c. Linkizz s'engage à ne pas traiter les données personnelles sous-traitées pour d'autres finalités que celles nécessaires à l'exécution de ses obligations contractuelles et légales.

d. Les bases de données confiées par le Responsable de traitement sont la propriété de ce dernier. Linkizz s'abstient de toute mesure visant à porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Responsable de traitement.

e. Linkizz ne traite pour le compte du Responsable de traitement que les Données personnelles nécessaires à ses missions et conformément aux Instructions données par le celui-ci.

f. Linkizz veille à collecter les Données personnelles dans le cadre de ses obligations en respectant la réglementation en vigueur et notamment le Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

g. Linkizz s'engage à apporter les éléments justifiant de cette conformité au RGPD à la demande du Responsable de traitement ou des usagers.

h. Le Responsable de traitement est responsable vis-à-vis du Prestataire de la garantie de la confidentialité des informations obtenues, documents transmis, constatations effectuées chez le Prestataire, lesquels ne peuvent servir que la mission visée au contrat.

i. Linkizz donne accès aux politiques de confidentialité en vigueur dans le cadre des traitements : celle de Linkizz comme celle du Responsable de traitements.

j. A la fin du contrat, Linkizz remet au Responsable de traitement toutes les données sous-traitées durant sa mission et les informations relatives à l'exercice des droits des personnes concernées s'il y a lieu.

k. Linkizz procède à la destruction des données encore en sa possession, sauf contrainte légale de conservation contraire. Elle en justifie par attestation sur l'honneur adressée au Responsable de traitement dans les meilleurs délais suivant l'opération.

l. Les données conservées bénéficient de conditions de sécurité et de confidentialité conformes aux finalités de la conservation et aux obligations légales applicables.

m. Linkizz tient à jour les registres de traitement requis pour les données sous-traitées.

n. Tout transfert éventuel de données s'effectue dans le respect du RGPD et s'agissant des transferts réalisés en dehors de l'Espace économique européen, dans le respect des articles 46 et suivants du RGPD (pays ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation)

o. Dans un tel cas, Linkizz justifie auprès du Responsable de traitement du respect de l'ensemble des éléments requis par le Chapitre V du RGPD (notamment son article 46)

p. En l'absence de telles garanties appropriées, Linkizz justifie des moyens dérogatoires mis en place pour accompagner le transfert comme indiqué à l'article 49 du RGPD.

q. Linkizz garantit la confidentialité des documents, des informations et des Données personnelles traitées dans le cadre du Contrat, notamment par la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles à cette fin. Elle veille à imposer les mêmes obligations aux sous-traitants ultérieurs.

12. <u>Assistance du Responsable de traitement par Linkizz</u>

a. Linkizz aide le Responsable de traitement à respecter son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

b. Toute demande d'exercice de droit formulée par une personne concernée par un traitement de ses données est transmise au Responsable de traitement dès sa réception.

c. Si Linkizz considère qu'une pratique ou une consigne émanant du Responsable de traitement semble non-conforme à l'état du droit, elle l'en informe sans délai.

d. Linkizz informera sans délai le Responsable de traitement en cas de contrôle par une autorité de contrôle (en France, la CNIL).

13. <u>Information du Responsable de traitement par Linkizz</u>

a. Linkizz notifie sans délai au Responsable de traitement, et au plus tard dans un délai maximum de 24 heures après avoir pris connaissance des faits, de toute violation de données confiées.

b. La notification intervient dans les conditions fixées aux articles 33.3a, 33.3b, 33.3c, 33.3d du RGPD.

14. <u>Hébergement des données personnelles.</u>

a. Linkizz utilise des serveurs hébergés par la société AWS EMEA SARL basés en France (Paris)

b. Le cas échéant, les transferts de données personnelles entre l'Union européenne et les États-Unis sont encadrés par la décision d'adéquation « Data Privacy Framework » adoptée par la Commission européenne le 10 juillet 2023, garantissant un niveau de protection adéquat des données personnelles.

15. <u>Informations reçues avant d'accepter les conditions générales.</u>

a. En acceptant les conditions générales, vous reconnaissez avoir compris toutes les explications fournies par Linkizz, concernant notamment les modalités d'utilisation de Kidizz et/ou Familizz par vos personnels, les personnes accueillies dans vos structures et leurs familles.

b. En acceptant les conditions générales, vous reconnaissez avoir obtenu de Linkizz toutes les informations désirées sur le plan technique et sur l'utilisation pratique des Services applicatifs dans l'environnement de travail spécifique de votre structure d'accueil.

16. <u>Durée de l'engagement – Tarifs.</u>

a. La durée d'engagement est négociée avec Linkizz SAS et figure dans les conditions particulières.

b. Les prix des abonnements à nos services sont susceptibles d'être révisés à tout moment, en fonction de l'évolution des conditions économiques, des coûts de fonctionnement, de l'inflation ou de tout autre facteur significatif. Toute modification du tarif de votre abonnement vous sera notifiée par courrier électronique au moins 90 jours avant son entrée en vigueur.

c. Vous aurez alors la possibilité d'accepter cette modification ou de résilier votre abonnement sans frais avant la mise en application de la nouvelle tarification.

d. Votre utilisation continue de nos services après la date d'effet de la nouvelle tarification constituera votre acceptation des changements de prix.

17. Comment résilier l'engagement ?

Pour résilier ce contrat, vous pouvez procéder comme suit :

- Écrire à Linkizz à l'adresse suivante : SAS Linkizz – 200 rue de la Croix Nivert – 75015 Paris
- Envoyer un email avec un accusé de réception à facture@kidizz.com ou support@kidizz.com
- Mentionnez comme objet de votre courrier : *« Demande de résiliation »*.
- Faites partir ce courrier au moins 30 jours avant la date à laquelle se termine normalement votre contrat.

18. Ce que vous devez vérifier avant de laisser un contenu être publié sur la Solution.

a. Une photo, un film ou encore un écrit peuvent faire naître des droits au profit de celui qui a écrit le texte, pris la photo ou encore filmé une scène. Il s'agit de ce que l'on nomme des « droits de propriété intellectuelle ».
b. Vous ne pouvez donc pas publier ces contenus sur Kidizz et/ou Familizz sans vous assurer que vous en avez le droit.
c. Linkizz ne peut pas procéder à la vérification de ces droits avant leur publication. Vous garantissez donc à Linkizz que la publication des contenus respecte bien les droits de propriété intellectuelle de leurs auteurs et que Linkizz pourra exploiter l'ensemble des contenus publiés, sous réserve du respect du droit à l'image des sujets concernés. Ce droit prendra fin avec le retrait des contenus concernés, sans que cela ne remette en cause les droits accordés antérieurement au(x) retrait(s).
d. Vous vous engagez à garantir Linkizz de toutes les conséquences notamment financières qui découleraient de la violation de droits de propriété intellectuelle due à des déclarations erronées de votre part.

19. Que se passe-t-il si vous ne payez pas les sommes dues à Linkizz?

a. Si vous ne réglez pas les factures émises par Linkizz, vous ne pouvez plus accédez à la Solution.
b. Cette interruption d'accès a lieu sans préavis spécifique autre que ceux contenus dans les relances de paiement que vous aurez reçues.
c. La résiliation du Contrat de plein droit intervient à compter du 30ème jour suivant l'envoi par Linkizz d'une mise en demeure d'avoir à payer l'abonnement, par lettre recommandée avec avis de réception, l'avis d'émission faisant foi.
d. Linkizz pourra également, en plus de la suppression d'accès à la Solution, engager votre responsabilité devant un tribunal au titre de votre responsabilité civile contractuelle.

20. Quelles sont les limitations à la responsabilité de Linkizz ?

a. Pour engager la responsabilité de Linkizz concernant le bon fonctionnement de la Solution, vous acceptez de devoir démontrer que Linkizz a commis une faute : Linkizz est tenu à ce titre à une obligation de moyen.
b. En acceptant les conditions générales, en cas de faute prouvée de Linkizz, vous acceptez de limiter les réparations financières qui vous seront dues aux dommages directs et prévisibles occasionnés dans le cadre du Contrat à l'exclusion des pertes ou des dommages indirects ou imprévisibles que vous ou des tiers pourraient subir comme par exemple : tout gain manqué, perte totale ou partielle, inexactitude ou corruption partielle ou totale de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des prestations
c. En acceptant les conditions générales vous acceptez de plafonner le montant de la responsabilité de Linkizz à une somme correspondant au dernier trimestre de location de la Solution.

21. Gestion de la force majeure.

a. L'article 1218 alinéa 1 du code civil définit ainsi la force majeure : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur »

b. Si un tel événement se produit, la partie empêchée par l'événement d'exécuter sa prestation en informe l'autre par tous moyens dans les meilleurs délais.

c. La suspension des obligations ou le retard ne pourra pas être une cause de responsabilité pour une inexécution de l'obligation en cause, ni conduire au versement de dommages et intérêts ou de pénalités de retard.

22. <u>Assurance</u>

a. L'activité de Linkizz est couverte par une assurance « risques professionnels ».

b. Si vous le demandez, Linkizz vous adresse un justificatif attestant que son assurance est en cours de validité.

23. <u>Pour quelles raisons peut-on résilier le contrat ?</u>

a. Si vous ou Linkizz ne respectez pas les termes du Contrat, le Contrat peut être résilié. La violation des termes du Contrat doit être sérieuse et avérée.

b. Avant de résilier le Contrat, la partie qui a des griefs à faire valoir doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception de mise en demeure à l'autre partie à l'adresse communiquée lors de la signature du Contrat.

c. Si la partie qui reçoit le courrier n'a pas répondu 15 jours après avoir reçu le courrier, le Contrat est résilié de plein droit.

d. La résiliation effective du Contrat entraîne une perte des droits d'accès à la Solution.

e. Vous pouvez récupérer vos données ou les détruire. Linkizz n'opère la restitution de vos données que si vous le demandez par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse communiquée lors de la signature du Contrat. Si vous n'effectuez pas cette demande dans les 15 jours à compter de la résiliation du Contrat (l'accusé de réception faisant foi) les données sont détruites.

f. L'opération de récupération des données peut occasionner des frais pour Linkizz qui vous sont facturés.

24. <u>Notre relation contractuelle est protégée par une obligation de confidentialité.</u>

a. En signant le Contrat, les parties acceptent de se soumettre leurs échanges à une obligation de confidentialité.

b. La communication des informations confidentielles transmises entre parties n'est autorisée qu'aux employés ou intervenant ayant besoin de les connaître.

c. Les parties doivent respecter cette obligation de confidentialité durant deux ans après l'échéance normale du contrat ou sa résiliation.

d. Les parties doivent restituer les documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre partie, dès la fin du contrat.

e. Les parties doivent faire respecter cette confidentialité par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du contrat.

25. <u>Dispositions contractuelles diverses.</u>

a. En cas de différend entre les parties, celles-ci reconnaissent comme mode de preuve recevable les registres informatiques et fichiers conservés par Linkizz contenant la trace des échanges intervenus entre elles. Linkizz garantit que la conservation de ces éléments est effectuée dans des conditions de nature à en assurer l'intégrité et la fiabilité.

b. Si l'une quelconque des stipulations du Contrat devait être déclarée nulle, invalide, inopposable ou inapplicable, pour quelque cause que ce soit, les autres stipulations demeureront pleinement applicables. Les parties s'efforceront alors de remplacer la stipulation concernée par une stipulation valide se rapprochant le plus possible de l'intention initiale des parties.

c. En cas de contradiction entre les documents composant l'engagement contractuel des parties, l'ordre de priorité suivant s'applique, par ordre de valeur décroissant :

1) les conditions particulières éventuellement convenues entre les parties
2) les conditions générales de vente KIDIZZ & FAMILIZZ (le présent document)
3) les Annexes dans leur ordre de numérotation

26. En cas de litiges entre nous, comment ça se passe ?

a. Le seul droit qui s'applique au Contrat est le droit français.

b. En cas de différends entre les parties, celles-ci conviennent de se rencontrer dans les 30 jours de la naissance du différend, dans un lieu situé dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris ou d'organiser une réunion à distance pour évoquer les difficultés rencontrées.

c. Au cours de cette réunion, les parties doivent essayer de trouver une issue amiable à leur(s) différend(s).

d. Cette phase de négociations est une obligation contractuelle.

e. Si dans les 15 jours qui suivent cette rencontre, les parties n'ont pu se mettre d'accord, elles peuvent alors avoir recours à une procédure judiciaire. Seules les juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris peuvent être saisies.

f. Aucun procès concernant un différend lié directement ou indirectement au Contrat ne peut avoir lieu plus d'un an après la naissance de la prétention conformément aux dispositions de l'article 2254 du code civil.

27. Conditions Générales d'Utilisation

Les Conditions Générales d'Utilisation sont disponibles à cette adresse :

https://kidizz.com/assets/pdfs/cgu.pdf / https://familizz.com/assets/pdfs/cgu.pdf

CONDITIONS PARTICULIERES

Conclues entre :

[CLIENT]

d'une part,

Et

LINKIZZ SAS
Siège Social : 200 rue de la Croix Nivert
75015 Paris
Bureaux : 104 boulevard de Sébastopol
75003 Paris

d'autre part.

A – PREAMBULE

A. Linkizz propose des conditions particulières pour déroger et/ou compléter les conditions générales.
B. Ces conditions particulières permettent ainsi de personnaliser l'offre contractuelle de Linkizz.
C. Les conditions générales, associées aux conditions particulières et aux Annexes constituent un ensemble contractuel indissociable.

B - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONVENUES ENTRE LES PARTIES

- **Engagement annuel**
- Les factures sont éditées en année civile de janvier à décembre OU Facturation mensuelle OU Facturation trimestrielle
- Le contrat peut être résilié au 31 décembre de chaque année en prévenant avant le 30 novembre de cette même année

OU

- **Durée de l'engagement : [compléter]**
- Les factures sont éditées en année civile de janvier à décembre OU Facturation mensuelle OU Facturation trimestrielle
- Le contrat peut être résilié en nous en informant jusqu'à un mois avant la fin de l'engagement.

FACTURATION ET TERME DE PAIEMENT :
Pour une première souscription ou l'ajout de structure(s) en cours d'année, la facture sera envoyée après la formation des équipes et couvrira la période restante jusqu'à la fin de la première période.

L'offre choisie, ainsi que les tarifs, sont détaillés sur le devis n° [compléter].

Fait à :

Le :

Signature du client :

Société LINKIZZ SAS

